



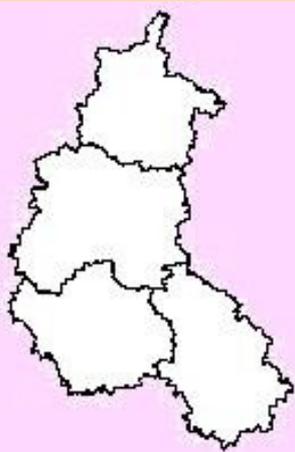
Bulletin d'information Phytoprotective

Mensuel



NUMÉRO

Mars 2009



DRAAF – SRAL
Service chargé de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
agronomiques
2, Esplanade Roland Garros-
BP 234
51686 REIMS Cedex 2
Tel : 03.26.77.36.40
FAX : 03.26.77.36.74
Email : srvp.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

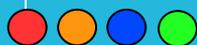
Directeur gérant
Pierre CLAUQUIN

Publication périodique

Diffusée en 1200 exemplaires

Toute reproduction, même
partielle est soumise à notre
autorisation.

SOMMAIRE



- P 1 : Dérogation mildiou du tournesol 2009
- P 2-3 : Comment maîtriser les méligèthes ?
- P 4 : Note nationale sclérotinia du colza

• Dérogation lutte obligatoire Mildiou du tournesol

Compte tenu d'une pluviométrie exceptionnellement élevée de novembre à février dans certaines régions françaises (2 fois la pluviométrie normale dans le Sud Ouest de notre pays), et de ses conséquences sur les implantations de céréales d'hiver et de printemps, un arrêté du Ministère de l'Agriculture, en date du 25 mars, vient d'autoriser, par dérogation jusqu'au 15 juin 2009, la possibilité d'implanter ce printemps, une culture de tournesol sur des parcelles ayant déjà porté du tournesol en 2008.

Rappelons que cette pratique (tournesol 2 ans de suite) était interdite par l'arrêté du 9 novembre 2005 dans le cadre de la lutte obligatoire contre le mildiou du tournesol.

Cette dérogation 2009 s'accompagne des dispositions réglementaires suivantes :

- obligation d'utiliser une variété de tournesol différente de celle de l'an passé,
- obligation d'utiliser une variété résistante à minima aux races de mildiou 710, 703 et 304,
- obligation d'utiliser des semences certifiées, non traitées à l'aide d'une spécialité à base de mfenoxam.

De plus, l'arrêté national recommande de :

- semer sur un sol bien ressuyé, le semis est effectué au moins cinq jours après une période pluvieuse,
- ne pas semer la veille d'une forte pluie annoncée,
- assurer une destruction précoce des repousses de tournesol,
- effectuer un contrôle maximal des adventices de la famille des composées sensibles au mildiou.

La dérogation est soumise à une déclaration préalable auprès du service chargé de la protection des végétaux (SRAL) de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, a minima dans les trois jours qui précèdent le semis du tournesol.



Photo SRAL Reims : symptôme de mildiou du tournesol avec nanisme

La déclaration de culture, sur papier libre, qui doit être adressée par courrier à la DRAAF/SRAL, précisera :

- les coordonnées de l'exploitant
- le N° PACAGE du déclarant,
- le nombre d'hectares / îlot concerné (préciser le N° d'îlot),
- la variété implantée en 2008 et celle prévue en 2009 sur chaque îlot concerné,
- la date prévisionnelle de semis.



• Comment maîtriser le mélégièthe en culture de colza?

Signalons au préalable, qu'un groupe de travail national spécifique des problématiques liées à cet insecte, classiquement observé sur les fleurs de nombreuses plantes à floraison précoce et en particuliers des colzas, a été constitué en 1999, afin de caractériser la situation nationale, d'identifier les mécanismes de résistances et de statuer sur les solutions disponibles pour contrôler cet insecte.

Etat des infestations

Depuis 1999, année de référence « haute » en matière d'attaques de mélégièthes, l'intensité de présence et de dégâts de ce ravageur dans les cultures a été très inégale. Dans de nombreuses régions, les niveaux de populations sont cependant restés abondants d'une année sur l'autre et fréquemment problématiques sur oléagineux de printemps (moutarde, colza de printemps, radis porte-graine).

Les causes de ces présences et nuisibilités fluctuantes sont nombreuses. Au premier rang d'entre elles figurent les conditions climatiques de sortie d'hiver qui conditionnent l'arrivée des insectes plus ou moins massive sur les colzas avant leur floraison. Une fois sur place, les mélégièthes y maintiennent ou non un bon niveau d'activité. Dans ces conditions, les dégâts se matérialisent ou s'avèrent au contraire imperceptibles.

Plus récemment, 2005 avait marqué le retour en force des mélégièthes, avec une pression très importante du ravageur sur les cultures, de fréquents échecs de traitement et des pertes de rendement évaluées entre 2 et dans des cas extrêmes, 30 q/ha, en fonction des régions.

En 2006, les mélégièthes avaient en revanche été discrets pendant la période de sensibilité du colza, phénomène d'ailleurs confirmé en 2007, avec un vol très modéré.

En 2008, le niveau d'activité des mélégièthes a été faible à moyen dans une majorité de régions françaises, en lien avec les conditions météorologiques de sortie d'hiver – début de printemps, plutôt défavorables au ravageur. Les premières manifestations de mélégièthes ont été répertoriées fin-janvier début-février (dans l'Ouest de la France) mais le temps perturbé (périodes pluvieuses et froides en février et mars) a par la suite contrarié l'installation du coléoptère sur les plantes. Un regain d'activité a été constaté fin-mars début-avril mais le stade "floraison" du colza a rapidement été atteint et les dégâts ont par conséquent été limités, à l'instar de 2007.

Les fluctuations d'activité décrites au travers de ce bref résumé des campagnes précédentes soulignent l'importance d'une gestion parfaitement ajustée au risque. Celle-ci doit intégrer les limites actuelles de la lutte insecticide chimique entravée par l'extension des phénomènes de résistance.

Quand la résistance s'en mêle ..

Le phénomène de résistance des mélégièthes aux insecticides intervient consécutivement à près plus de 25 ans d'utilisation ininterrompue des pyrèthrinoides de synthèse. Il met en lumière la dépendance de la protection du colza vis-à-vis d'une même famille d'insecticides.

La cartographie française de la résistance est, depuis 2000, en cohérence avec la réalité du terrain. Elle montre que les régions de l'est de la France sont davantage concernées que les régions de l'ouest et du sud par cette résistance, avec une progression cependant constante de cette dernière en direction de zones jugées, jusque-là, périphériques.



Photo SRAL Reims : adulte de mélégièthe

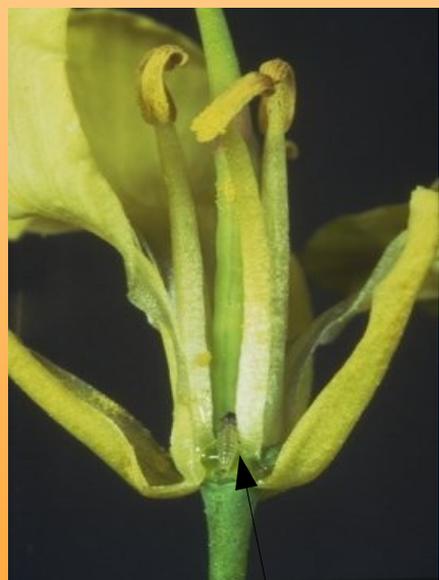


Photo SRAL Reims : larve de mélégièthe



La résistance aux pyréthriinoïdes concerne désormais l'essentiel des grandes zones de production de colza d'hiver, incluant Poitou-Charentes et Nord-Rhône-Alpes. La présence de populations sensibles reste l'apanage de la Bretagne d'une part, et du Grand Sud, d'autre part.

Les mécanismes de résistance suspectés d'intervenir seraient de type «métabolique» (dégradation de l'insecticide dans le corps du ravageur), avec au moins deux voies enzymatiques indépendantes pressenties.

La résistance affecte la plupart des substances actives constitutives de la famille des pyréthriinoïdes de synthèse. Cependant, deux substances actives, pourtant membres de cette famille chimique, semblent encore échapper à l'extension de la résistance. Il s'agit du tau-fluvalinate et de la bifenthrine, dont la structure chimique différente, limite la dégradation par les enzymes du coléoptère.

Il faut également noter que le problème de la résistance aux pyréthriinoïdes de synthèse ne concerne pas que les méligèthes puisque d'autres ravageurs du colza (charançons de la tige, charançons des siliques) sont dès à présent suspectés de présenter une moindre sensibilité aux pyréthriinoïdes dans certains pays proches de l'Union européenne.

Estimer le risque méligèthe, le prévenir, et bien le gérer !

Dans de nombreux cas, des pertes importantes de boutons n'ont que peu ou pas d'incidence sur les rendements du colza. En revanche, en présence de colzas chétifs, mal implantés, fragilisés par des attaques antérieures de bio-agresseurs, les plantes peuvent s'épuiser à produire des boutons, qui sont détruits au fur et à mesure par les insectes. La parcelle, qui ne peut compenser la perte d'inflorescences, voit alors son rendement fortement diminué.

Ainsi, les stratégies de contrôle des méligèthes doivent donc être ajustées au cas par cas, en caractérisant le risque parcellaire et en mettant en oeuvre, autant que possible, les mesures prophylactiques existantes.

Depuis plusieurs années, des travaux sont réalisés autour de la mise en oeuvre de méthodes de lutte alternatives. L'implantation sur les parcelles de colza, de plantes à floraison précoce, offre à ce titre des perspectives intéressantes. Les plantes plus précoces que le "fond végétatif" fournissent en effet le pollen nécessaire aux adultes de méligèthes, retiennent ces derniers sur des stades phénologiques plus avancés et retardent leur passage sur les plantes de stades plus sensibles.

Pour réduire le risque associé à une culture de colza, il est ainsi possible d'utiliser des **mélanges de variétés de colza** associant un pourcentage de variétés plus précoces, ou de cultiver des **bandes semées en décalé**, méthode qui permet d'utiliser des espèces différentes dont la moutarde ou la navette, bandes qu'il s'agira de détruire après la floraison.

L'observation des cultures reste l'un des meilleurs outils d'évaluation du risque. Elle permet d'évaluer de façon rigoureuse le niveau d'infestation de la parcelle en méligèthes et de se référer aux seuils d'intervention liés au développement des inflorescences ; plus la floraison se rapproche et plus le risque "méligèthe" diminue. Dès l'apparition des premières fleurs, il n'est normalement plus utile d'intervenir.

L'emploi des insecticides ne doit plus être considéré comme un préalable indispensable à la maîtrise des méligèthes sur une parcelle cultivée mais doit être envisagé en dernier recours, après évaluation objective du niveau de présence du ravageur et du risque encouru par le peuplement végétal. Les traitements insecticides ne doivent donc intervenir qu'en cas de risque avéré pour la culture et en dernière alternative.

Signalons que deux substances actives appartenant à la famille chimique des pyréthriinoïdes peuvent encore assurer, même en situation de résistance avérée, une efficacité satisfaisante vis-à-vis des méligèthes : il s'agit du **tau-fluvalinate** et de la **bifenthrine**.



Photo O. PILLON SRAL St-Pouange :
méligèthes sur boutons de
crucifère



Photo SRAL : dispositif de suivi au
champ des méligèthes sur colza



Recommandations méligèthes et rappels réglementaires

- Le malathion n'ayant pas été ré-inscrit à l'annexe 1 de la Directive 91/414, toutes les spécialités commerciales comportant cette substance active ne sont plus utilisables en 2009.

- La législation fait obligation de n'utiliser, dès l'apparition des premières fleurs, que des insecticides portant la mention "**emploi autorisé pendant la floraison**". Les applications doivent être réalisées en dehors des heures de butinage et imposent un délai entre l'application d'un insecticide pyréthroïde et d'un fongicide triazole ou imidazole.

Cette mesure vise à **protéger la faune utile**, les abeilles et autres pollinisateurs et, au-delà, les auxiliaires. Le colza est une plante mellifère largement visitée par la faune utile et, en particulier, par des **parasitoïdes** qui recherchent les larves de méligèthes dans les boutons et les fleurs et jouent ainsi un rôle prépondérant dans la régulation des populations de ce ravageur.

Pour consulter l'intégralité de la note nationale "méligèthes" vous pouvez vous rendre à l'adresse : http://www.marne.pref.gouv.fr/sections/static/drdaif/pdf/note_meligethe_2009/downloadFile/file/note_commune_meligethes_2009.pdf ou en cliquant sur le lien « [note nationale méligèthes 2009](#) »

• Note nationale sclérotinia du Colza

Nous invitons nos lecteurs intéressés par la thématique "sclérotinia du colza" à se reporter vers la note nationale commune (SPV- CETIOM-INRA) publiée en Mars 2009 qui développe notamment, comment :

- pratiquer des rotations culturales avec des espèces peu sensibles en situations à risques,
- réduire le potentiel infectieux "sclérotinia" des parcelles par l'utilisation d'un agent fongique de lutte biologique,
- n'appliquer un traitement fongicide qu'en fonction d'un risque sclérotinia avéré,
- alterner les familles chimiques dans la rotation,
- suivre l'évolution des résistances du champignon aux fongicides

L'ensemble de ces recommandations sont autant d'éléments qui permettront de gérer durablement l'emploi d'une protection fongicide qui demeure néanmoins souvent essentielle pour la culture du colza vis à vis de cette maladie.

Pour consulter l'intégralité de la note nationale "sclérotinia du colza" vous pouvez vous rendre à l'adresse : http://www.marne.pref.gouv.fr/sections/static/drdaif/pdf/note_sclerotinia/downloadFile/file/note_sclerotinia_colza_2009.pdf ou en cliquant sur le lien « [note nationale sclérotinia 2009](#) »



Photo SRAL Reims : Symptôme de sclérotinia sur feuilles



Photo SRAL Reims : carpophore de sclérotinia



Photo SRAL Reims : mycélium et scléroties en cours de formation sur tige de colza

Au prochain numéro

- Situation et risques Ambroisie
- Comprendre la réglementation phytosanitaire au titre du paquet hygiène...